



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

radars

Question écrite n° 118363

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la normalisation européenne des radars, système tant décrié en France. Nos voisins anglais ont amorcé un sérieux coup de frein sur les radars. Les radars automatiques sont appelés à disparaître définitivement des budgets de fonctionnement de l'État. En Angleterre, on supprime donc les « *street* caméras », remettant en cause leur efficacité à long terme sur la mortalité. Les Anglais affirment que, même désactivées, les caméras existantes exercent leur pouvoir dissuasif. Les dernières statistiques de l'an dernier montrent même une légère diminution du nombre d'accidents après le retrait des radars ! Il lui demande si le Gouvernement entend prendre exemple sur nos voisins d'outre-Manche.

Texte de la réponse

Déployés depuis le milieu des années 90, le nombre de radars installés sur le réseau routier et autoroutier du Royaume-Uni avait atteint le chiffre de 7000 en 2010. Depuis le mois d'août 2010, l'administration centrale britannique a décidé dans le cadre de mesures budgétaires d'urgence) de mettre fin à leur financement afin d'inciter les autorités locales à privilégier d'autres pistes de réflexion. Toutefois, il faut observer sans qu'un lien certain puisse être établi que, lors du premier semestre 2011, le nombre de tués sur les routes britanniques a connu une augmentation de 8 % par rapport au premier semestre 2010. En France, il n'est pas envisagé de mettre un terme au déploiement et à la maintenance des radars. Le parc d'équipements est de 3500, aujourd'hui comprenant environ 2000 radars vitesse fixes, 900 radars vitesse mobiles et 600 radars feux rouges, ce qui représente moins de la moitié des dispositifs installés au Royaume-Uni.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118363

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 2011, page 10005

Réponse publiée le : 17 janvier 2012, page 670